

Commune de VAL-D'USIERS – Réunion du conseil municipal du 5 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à vingt heures,
le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etaient présents :

Michaël AMEIL, Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Jean-Luc BONNEFOY, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Thomas CHABOS, Yves CHABOD, Fabrice DESCOURVIERES, Adeline DORNIER, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Gérard GILLET, Caroline GRANDJEAN, Mireille GRANDJEAN, Fabienne GUY, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Laurent LEHMANN, Thibaut MAGNET, Jean-Louis MARION, Anne MOREL, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Catherine VINOT, Myriam VIVOT.

Absents ayant donné pouvoir :

Christophe NICOD donne procuration à Fabienne GUY,
Michel PRENCIPE donne procuration à Fabrice VILLAME,
Nicolas MUYARD donne procuration à Mireille GRANDJEAN.

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Julien DORNIER.

Absente excusée :

Sarah VALLET.

Secrétaire de séance : Mr Eric BOURGEOIS.

La séance est ouverte à 20h05.

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

OBJET DE LA SEANCE

- Arrêt du procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars,
- Remplacement d'un adjoint,
- Vote des taxes locales,
- Approbation du Budget Primitif 2024,
- Frais de fonctionnement pour le secrétariat : AF, ASA et Pissenavache,
- Avenant : travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère,
- Convention avec les Francas,
- Bouclage Bians (secteur Vons),
- Création d'un poste d'agent de maîtrise / suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe,
- Renouvellement du contrat de l'ASVP,
- Flocage des véhicules communaux,
- Comptes-rendus des réunions de commissions,
- Questions diverses.

Nomination d'un secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Mr Éric BOURGEOIS pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal du 1^{er} mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°20240504_001 : Compte de trésorerie – budget caveaux

Monsieur le Maire indique que les nouveaux budgets à caractère industriel et commercial, qu'ils fonctionnent en M4 comme les budgets caveaux ou photovoltaïque ou en M49 comme les budgets d'eau ou d'assainissement, ne peuvent plus fonctionner avec un compte de liaison lié au budget principal. Ils doivent nécessairement disposer de leur propre compte de trésorerie 515.

Dans le cadre du transfert vers la commune nouvelle, le nouveau budget caveaux 47652 dispose d'une trésorerie insuffisante pour faire face aux charges à venir.

En conséquence, il est possible de délibérer afin de verser une avance du budget principal vers ce budget annexe.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de verser une avance du budget principal vers le budget caveaux 47652 d'un montant de 28 520 € ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 8 avril 2024

La publication le 8 avril 2024

Délibération n°20240504_002 : Régularisation de charges locatives / appartements communaux

Monsieur le Maire rappelle qu'une provision pour charges est demandée chaque mois aux différents locataires du bâtiment situé Rue de la Cure et Grande rue.

Le décompte réel a été calculé suivant les factures payées par la commune pour l'année 2023 ainsi que suivant les relevés de compteurs des bâtiments.

Les montants pour l'année 2023 s'établissent comme suit :

Madame Léa PRCANOVIC : à refacturer	191,87 € / provisions à 110 € par mois
Monsieur Bruno GIARD : à refacturer	241,06 € / provisions à 80 € par mois
Monsieur Thomas SIEVERT : à refacturer	492.26 € / provisions à 130 € par mois
Madame Sandra MARY : à refacturer	532,91 € / provisions à 150 € par mois
Madame Marie-Laure BONCZAK : à restituer mois.	180,98 € (Grande rue) / provisions à 100 € par

Le Conseil Municipal après délibéré, décide à l'unanimité que la commune :

- établira deux titres pour chaque somme à refacturer, étant donnés les montants importants des charges sur les mois d'avril et de mai;
- restituera la somme due en une seule fois à Madame Bonczak courant avril ;
- modifiera le montant des provisions comme établi ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 8 avril 2024

La publication le 8 avril 2024

Délibération n°20240504_003 : Avenant – réhabilitation de l'ancien presbytère

Monsieur le Maire, sur demande du maître d'œuvre, présente 1 avenant au marché travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère, en ce qui concerne le lot :

- N°13 Ravalements des façades, entreprise PREVALET FACADES, Pontarlier, pour une plus-value sur les travaux de 600 € HT :
Montant du marché initial pour le lot n°13 : 17 006 € HT
Montant de l'avenant : 600 € HT
Nouveau montant du marché du lot n°13 : 17 606 € HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 35 voix pour et 1 voix contre :

- valide l'avenant présenté et donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 8 avril 2024

La publication le 8 avril 2024

Délibération n°20240504_004 : Convention avec les Francas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'action menée par l'Association des Francas du Doubs sur la commune de Val-d'Usiers, association qui agit par le biais d'une convention, laquelle organise :

- L'organisation, l'animation et la gestion du centre de loisirs sans hébergement des petites et grandes vacances ;
- L'animation des accueils périscolaires ;
- Les activités périscolaires ;
- Le recrutement de l'équipe d'animation, la fourniture du matériel pédagogique, l'administration et la gestion de l'accueil de loisirs.

La convention étant arrivée à échéance et les trois communes du Val d'Usiers s'étant réunies en commune nouvelle Val-d'Usiers, il convient de renouveler la convention pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026.

L'exposé du Maire entendu, et après lecture de la convention proposée, le conseil municipal accepte la convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 8 avril 2024
La publication le 8 avril 2024

Délibération n°20240504_005 : Délibération portant création et suppression d'emploi

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le budget communal ;
Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 2 février 2024 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Considérant que la délibération doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi *d'agent de maîtrise* en raison de la prise de responsabilité de Monsieur Sievert à la suite de la création de la commune nouvelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **la création** d'un emploi d'agent de maîtrise permanent à temps complet à raison de 35 *heures hebdomadaires*.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 5 avril 2024,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : agents de maîtrise territoriaux,

Grade : Agent de maîtrise :

- ancien effectif : 0 ;

- nouvel effectif : 1.

- la suppression de 1 emploi *d'agent technique principal de 2^e classe* à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 5 avril 2024 :

Emploi : Adjoint technique principal de 2^e classe :

- ancien effectif : 1 ;
- nouvel effectif 0.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 8 avril 2024

La publication le 8 avril 2024

Délibération n°20240504_006 : Renouvellement du contrat de l'ASVP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la création d'un emploi d'ASVP en 2017. L'emploi a été pourvu par un agent contractuel en CDD. Le contrat arrivant à échéance, il est proposé de renouveler celui-ci, toujours par CDD.

Le conseil municipal, à 33 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- Décide de renouveler le contrat d'ASVP pour la Commune de Val-d'Usiers, d'une durée de 0h30 hebdomadaire, du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026.
- Nomme pour ce poste Mr Yannick CHEVALET en tant qu'agent contractuel.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 8 avril 2024

La publication le 8 avril 2024

Délibération n°20240504_007 : Frais de participation au fonctionnement du secrétariat

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que les secrétaires de mairie de la commune assurent le secrétariat des AF, des ASA ainsi que de la section de Pissenavache. A ce titre, cela engendre des coûts de fonctionnement (fournitures, logiciel, impressions, personnel...). Par conséquent, il est proposé d'instaurer une participation annuelle aux frais de fonctionnement du secrétariat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'instaurer une participation aux frais de fonctionnement du secrétariat comme suit :
500 € par Association Foncière par an ; 500 € par Association Syndicale Autorisée par an ;
5000€ pour Pissenavache par an ;
- dit que les recettes seront inscrites au compte 7878.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 8 avril 2024

La publication le 8 avril 2024

Délibération n°20240504_008 : Flocage des véhicules communaux

Monsieur le Maire informe que la commission communication s'est réunie concernant le flocage des véhicules communaux (voitures). Le flocage comprendra le logo et le blason mais pas les coordonnées de la mairie. Un devis a été établi à hauteur de 268 € HT, pose comprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de valider le flocage des véhicules communaux en acceptant le devis Pikaprint d'un montant de 268 € HT ;
- donne pouvoir au Maire pour signer le devis.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 9 avril 2024

La publication le 9 avril 2024

Délibération n°20240504_009 : Prix des cavurnes

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la commune déléguée de Sombacour a fait l'acquisition de 9 cavurnes de 4 places pour son cimetière communal, dont il convient de fixer le prix de vente. Le prix coûtant s'élève à 1 600 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer le prix d'une cavurne à 1 600 € HT ;
- dit que les recettes seront enregistrées dans le budget caveaux.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 9 avril 2024

La publication le 9 avril 2024

Délibération n°20240504_010 : Election d'un nouvel adjoint au Maire à la suite d'une démission

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que Mr Nicolas ROYET, par courrier du 1^{er} mars 2024, adressé à Monsieur le Préfet du Doubs, a souhaité être déchargé de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal.

Il précise que cette démission a été acceptée le 21 mars 2024 par Monsieur le Préfet.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°20240601_002 du 6 janvier 2024 fixant à 12 le nombre d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal du 6 janvier 2024 relatif à l'élection du Maire et des Adjointes,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée à compter du 21 mars 2024 par Monsieur le Préfet,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal, en vertu de l'article L 2122-10 du CGCT, peut décider que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré :

- Décide le maintien du nombre d'adjoints au Maire à 12,
 - Décide de pourvoir au remplacement du poste de 10^{ème} adjoint laissé vacant,
 - Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le treizième rang,
-
- Procède à l'élection du 10^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Madame MYOTTE-DUQUET Marion

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Nombre de bulletins blancs et nuls : 10

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Marion MYOTTE-DUQUET a obtenu 15 voix.

Elle est donc proclamée élue et installée dans ses fonctions.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2024

La publication le 12 avril 2024

Délibération n°20240504_011 : Produit fiscal attendu 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est à voter également. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit :

- - -

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à 19 voix pour cette hypothèse, 13 voix pour une autre hypothèse, 2 voix contre et 2 blancs :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 12,41 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,21 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6,32 %.

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2024

La publication le 12 avril 2024

Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 5 AVRIL 2024



Date de la convocation :

22 mars 2024

Affichée le :

22 mars 2024

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 39

Présents : 33

Absents : 2

Absent excusé : 1

Ayant donné pouvoir : 3

Délibération n°20240504_012 : Vote Budget Principal 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à vingt heures,
le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etaient présents :

Michaël AMEIL, Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Jean-Luc BONNEFOY, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Thomas CHABOS, Yves CHABOD, Fabrice DESCOURVIERES, Adeline DORNIER, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Gérard GILLET, Caroline GRANDJEAN, Mireille GRANDJEAN, Fabienne GUY, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Laurent LEHMANN, Thibaut MAGNET, Jean-Louis MARION, Anne MOREL, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Catherine VINOT, Myriam VIVOT.

Absents ayant donné pouvoir :

Christophe NICOD donne procuration à Fabienne GUY,
Michel PRENCIPE donne procuration à Fabrice VILLAME,
Nicolas MUYARD donne procuration à Mireille GRANDJEAN.

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Julien DORNIER.

Absente excusée :

Sarah VALLET.

Secrétaire de séance : Mr Eric BOURGEOIS.

COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20240504_012 : Vote Budget Principal 2024

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2024

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024.

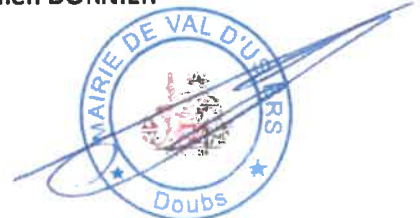
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

29 voix pour
7 voix contre
0 voix abstention

Décide d'adopter le budget primitif 2024 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 5 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER



Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2024
La publication le 12 avril 2024

Le Secrétaire



Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 5 AVRIL 2024



Date de la convocation :

22 mars 2024

Affichée le :

22 mars 2024

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 39

Présents : 33

Absents : 2

Absent excusé : 1

Ayant donné pouvoir : 3

Délibération n°20240504_013 : Vote Budget Assainissement 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à vingt heures,
le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etaient présents :

Michaël AMEIL, Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Jean-Luc BONNEFOY, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Thomas CHABOS, Yves CHABOD, Fabrice DESCOURVIERES, Adeline DORNIER, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Gérard GILLET, Caroline GRANDJEAN, Mireille GRANDJEAN, Fabienne GUY, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Laurent LEHMANN, Thibaut MAGNET, Jean-Louis MARION, Anne MOREL, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Catherine VINOT, Myriam VIVOT.

Absents ayant donné pouvoir :

Christophe NICOD donne procuration à Fabienne GUY,
Michel PRÉNCIPE donne procuration à Fabrice VILLAME,
Nicolas MUYARD donne procuration à Mireille GRANDJEAN.

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Julien DORNIER.

Absente excusée :

Sarah VALLET.

Secrétaire de séance : Mr Eric BOURGEOIS.



COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20240504_013 : Vote Budget Assainissement 2024

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget Assainissement pour l'exercice 2024

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget Assainissement 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

36 voix pour
0 voix contre
0 voix abstention

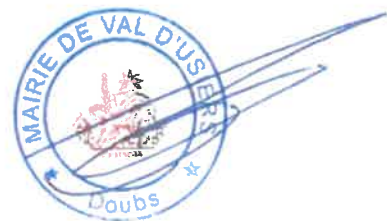
Décide d'adopter le budget Assainissement 2024 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 5 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2024
La publication le 12 avril 2024

Le secrétaire





Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 5 AVRIL 2024



Date de la convocation :

22 mars 2024

Affichée le :

22 mars 2024

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 39

Présents : 33

Absents : 2

Absent excusé : 1

Ayant donné pouvoir : 3

Délibération n°20240504_014 : Vote Budget Bois 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à vingt heures,
le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etaient présents :

Michaël AMEIL, Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Jean-Luc BONNEFOY, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Thomas CHABOS, Yves CHABOD, Fabrice DESCOURVIERES, Adeline DORNIER, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Gérard GILLET, Caroline GRANDJEAN, Mireille GRANDJEAN, Fabienne GUY, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Laurent LEHMANN, Thibaut MAGNET, Jean-Louis MARION, Anne MOREL, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAMÈ, Catherine VINOT, Myriam VIVOT.

Absents ayant donné pouvoir :

Christophe NICOD donne procuration à Fabienne GUY,
Michel PRENCIPE donne procuration à Fabrice VILLAME,
Nicolas MUYARD donne procuration à Mireille GRANDJEAN.

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Julien DORNIER.

Absente excusée :

Sarah VALLET.

Secrétaire de séance : Mr Eric BOURGEOIS.



COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20240504_014 : Vote Budget Bois 2024

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget Bois pour l'exercice 2024

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget Bois 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

36 voix pour
0 voix contre
0 voix abstention

Décide d'adopter le budget Bois 2024 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 5 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2024
La publication le 12 avril 2024

Le secrétaire



Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 5 AVRIL 2024



Date de la convocation :

22 mars 2024

Affichée le :

22 mars 2024

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 39

Présents : 33

Absents : 2

Absent excusé : 1

Ayant donné pouvoir : 3

Délibération n°20240504_015 : Vote Budget Caveaux 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à vingt heures,
le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etaient présents :

Michaël AMEIL, Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Jean-Luc BONNEFOY, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Thomas CHABOS, Yves CHABOD, Fabrice DESCOURVIERES, Adeline DORNIER, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Gérard GILLET, Caroline GRANDJEAN, Mireille GRANDJEAN, Fabienne GUY, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Laurent LEHMANN, Thibaut MAGNET, Jean-Louis MARION, Anne MOREL, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Catherine VINOT, Myriam VIVOT.

Absents ayant donné pouvoir :

Christophe NICOD donne procuration à Fabienne GUY,
Michel PRENCIPE donne procuration à Fabrice VILLAME,
Nicolas MUYARD donne procuration à Mireille GRANDJEAN.

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Julien DORNIER.

Absente excusée :

Sarah VALLET.

Secrétaire de séance : Mr Eric BOURGEOIS.



COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20240504_015 : Vote Budget Caveaux 2024

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget Caveaux pour l'exercice 2024

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget Caveaux 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

36 voix pour
0 voix contre
0 voix abstention

Décide d'adopter le budget Caveaux 2024 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 5 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2024
La publication le 12 avril 2024

La secrétaire



Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 5 AVRIL 2024



Date de la convocation :

22 mars 2024

Affichée le :

22 mars 2024

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 39

Présents : 33

Absents : 2

Absent excusé : 1

Ayant donné pouvoir : 3

Délibération n°20240504_016 : Vote Budget Eau 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à vingt heures,
le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etalent présents :

Michaël AMEIL, Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Jean-Luc BONNEFOY, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Thomas CHABOS, Yves CHABOD, Fabrice DESCOURVIERES, Adeline DORNIER, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Gérard GILLET, Caroline GRANDJEAN, Mireille GRANDJEAN, Fabienne GUY, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Laurent LEHMANN, Thibaut MAGNET, Jean-Louis MARION, Anne MOREL, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Catherine VINOT, Myriam VIVOT.

Absents ayant donné pouvoir :

Christophe NICOD donne procuration à Fabienne GUY,
Michel PRENCIPE donne procuration à Fabrice VILLAME,
Nicolas MUYARD donne procuration à Mireille GRANDJEAN.

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Julien DORNIER.

Absente excusée :

Sarah VALLET.

Secrétaire de séance : Mr Eric BOURGEOIS.

COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20240504_016 : Vote Budget Eau 2024

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget Eau pour l'exercice 2024

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget Eau 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

36 voix pour
0 voix contre
0 voix abstention

Décide d'adopter le budget Caveaux 2024 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 5 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2024
La publication le 12 avril 2024

Le secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Dornier', written over a faint circular stamp.





Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 5 AVRIL 2024



Date de la convocation :

22 mars 2024

Affichée le :

22 mars 2024

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 39

Présents : 33

Absents : 2

Absent excusé : 1

Ayant donné pouvoir : 3

Délibération n°20240504_017 : Vote Budget Pétiscolaire 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à vingt heures,
le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etalent présents :

Michaël AMEIL, Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Jean-Luc BONNEFOY, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Thomas CHABOS, Yves CHABOD, Fabrice DESCOURVIERES, Adeline DORNIER, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Gérard GILLET, Caroline GRANDJEAN, Mireille GRANDJEAN, Fabienne GUY, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Laurent LEHMANN, Thibaut MAGNET, Jean-Louis MARION, Anne MOREL, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Catherine VINOT, Myriam VIVOT.

Absents ayant donné pouvoir :

Christophe NICOD donne procuration à Fabienne GUY,
Michel PRENCIPE donne procuration à Fabrice VILLAME,
Nicolas MUYARD donne procuration à Mireille GRANDJEAN.

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Julien DORNIER.

Absente excusée :

Sarah VALLET.

Secrétaire de séance : Mr Eric BOURGEOIS.



COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20240504_017 : Vote Budget Péri-scolaire 2024

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget Péri-scolaire pour l'exercice 2024

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget Péri-scolaire 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

36 voix pour
0 voix contre
0 voix abstention

Décide d'adopter le budget Caveaux 2024 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 5 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2024
La publication le 12 avril 2024

Le secrétaire



Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 5 AVRIL 2024



Date de la convocation :

22 mars 2024

Affichée le :

22 mars 2024

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 39

Présents : 33

Absents : 2

Absent excusé : 1

Ayant donné pouvoir : 3

Délibération n°20240504_018 : Vote Budget Photovoltaïque Commune 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à vingt heures,
le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etaient présents :

Michaël AMEIL, Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Jean-Luc BONNEFOY, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Thomas CHABOS, Yves CHABOD, Fabrice DESCOURVIERES, Adeline DORNIER, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Gérard GILLET, Caroline GRANDJEAN, Mireille GRANDJEAN, Fabienne GUY, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Laurent LEHMANN, Thibaut MAGNET, Jean-Louis MARION, Anne MOREL, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Catherine VINOT, Myriam VIVOT.

Absents ayant donné pouvoir :

Christophe NICOD donne procuration à Fabienne GUY,
Michel PRENCIPE donne procuration à Fabrice VILLAME,
Nicolas MUYARD donne procuration à Mireille GRANDJEAN.

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Julien DORNIER.

Absente excusée :

Sarah VALLET.

Secrétaire de séance : Mr Eric BOURGEOIS.

COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20240504_018 : Vote Budget Photovoltaïque Commune 2024

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget Photovoltaïque Commune pour l'exercice 2024

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget Photovoltaïque Commune 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

36 voix pour
0 voix contre
0 voix abstention

Décide d'adopter le budget Photovoltaïque Commune 2024 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 5 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER



Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2024
La publication le 12 avril 2024

le secrétaire



Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 5 AVRIL 2024



Date de la convocation :

22 mars 2024

Affichée le :

22 mars 2024

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 39

Présents : 33

Absents : 2

Absent excusé : 1

Ayant donné pouvoir : 3

Délibération n°20240504_019 : Vote Budget Photovoltaïque STEP 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à vingt heures,
le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etaient présents :

Michaël AMEIL, Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Jean-Luc BONNEFOY, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Thomas CHABOS, Yves CHABOD, Fabrice DESCOURVIERES, Adeline DORNIER, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Gérard GILLET, Caroline GRANDJEAN, Mireille GRANDJEAN, Fabienne GUY, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Laurent LEHMANN, Thibaut MAGNET, Jean-Louis MARION, Anne MOREL, Marion MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Catherine VINOT, Myriam VIVOT.

Absents ayant donné pouvoir :

Christophe NICOD donne procuration à Fabienne GUY,
Michel PRENCIPE donne procuration à Fabrice VILLAME,
Nicolas MUYARD donne procuration à Mireille GRANDJEAN.

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Julien DORNIER.

Absente excusée :

Sarah VALLET.

Secrétaire de séance : Mr Eric BOURGEOIS.



COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20240504_019 : Vote Budget Photovoltaïque STEP 2024

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget Photovoltaïque STEP pour l'exercice 2024

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget Photovoltaïque STEP 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

36 voix pour
0 voix contre
0 voix abstention

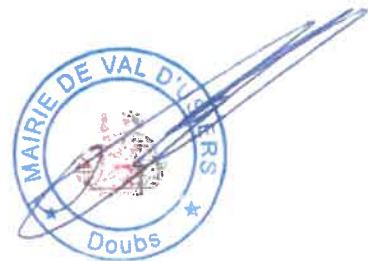
Décide d'adopter le budget Photovoltaïque STEP 2024 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 5 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2024
La publication le 12 avril 2024

le secrétaire



Département du Doubs

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VAL-D'USIERS

SEANCE DU 5 AVRIL 2024



Date de la convocation :

22 mars 2024

Affichée le :

22 mars 2024

Nombre de conseillers

Municipaux :

En exercice : 39

Présents : 33

Absents : 2

Absent excusé : 1

Ayant donné pouvoir : 3

Délibération n°20240504_020 : Vote Budget Pissenavache 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à vingt heures,
le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etaient présents :

Michaël AMEIL, Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Jean-Luc BONNEFOY, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Thomas CHABOS, Yves CHABOD, Fabrice DESCOURVIERES, Adeline DORNIER, Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ, Gérard GILLET, Caroline GRANDJEAN, Mireille GRANDJEAN, Fabienne GUY, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Laurent LEHMANN, Thibaut MAGNET, Jean-Louis MARION, Anne MOREL, Marlon MYOTTE-DUQUET, Vincent ROGNON, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Catherine VINOT, Myriam VIVOT.

Absents ayant donné pouvoir :

Christophe NICOD donne procuration à Fabienne GUY,
Michel PRENCIPE donne procuration à Fabrice VILLAME,
Nicolas MUYARD donne procuration à Mireille GRANDJEAN.

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Julien DORNIER.

Absente excusée :

Sarah VALLET.

Secrétaire de séance : Mr Eric BOURGEOIS.



COMMUNE DE VAL-D'USIERS



Délibération n°20240504_020 : Vote Budget Pissenavache 2024

Vu le code Générale des collectivités Territoriale et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget Pissenavache pour l'exercice 2024

- - -

Sur proposition du Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget Pissenavache 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Val-d'Usiers par :

36 voix pour
0 voix contre
0 voix abstention

Décide d'adopter le budget Pissenavache 2024 de la commune de Val-d'Usiers.

Fait et délibéré le 5 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Aurélien DORNIER

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 12 avril 2024
La publication le 12 avril 2024

le secrétaire



**Délibération n°20240504_021 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 –
budget eau**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : + 86 127.40 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	+ 86 127.40 €
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
 <u>B Résultats antérieurs reportés</u>	 + 113 403.54 €
Ligne 002 du compte administratif	
 C Résultat à affecter	 + 199 530.94 €
= A+B (hors restes à réaliser)	
(Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<hr/>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 52 580.34 €
R 001 (excédent de fonctionnement)	
 <u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement	0.00 €
<hr/>	
Besoin de financement F	=D+E 52 580.34 €
AFFECTATION = C	199 530.94 €
 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	 + 52 580.34 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement	
 2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	 + 146950.60 €
 DEFICIT REPORTE D 002 (5)	 0.00 €

Décision prise à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de :
 La transmission en Sous-Préfecture le 13 avril 2024
 La publication le 13 avril 2024

Délibération n°20240504_022 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – budget communal

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	+ 581 423.69 €
- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	+ 581 423.69 €
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
 <u>B Résultats antérieurs reportés</u>	 + 809 859.18 €
Ligne 002 du compte administratif	
 C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 1 391 282.87 €
(Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
 <u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 649 566.10 €
R 001 (excédent de fonctionnement)	
 <u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement	0.00 €
<hr/>	
Besoin de financement F	=D+E 649 566.10 €
AFFECTATION = C	1 391 282.87 €
 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	 + 649 566.10 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement	
 2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	 + 741 716.77 €
 DEFICIT REPORTE D 002 (5)	 0.00 €

Décision prise à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 13 avril 2024
La publication le 13 avril 2024

**Délibération n°20240504_023 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 –
budget Pissenavache**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : + 5 222.52 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	+ 5 222.52 €
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
 <u>B Résultats antérieurs reportés</u>	+ 56 877.11 €
Ligne 002 du compte administratif	
 C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 62 099.63 €
(Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
 <u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 927.50 €
R 001 (excédent de fonctionnement)	
 <u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement	0.00 €
Excédent de financement	0.00 €
 Besoin de financement F	=D+E 927.50 €
AFFECTATION = C	62 099.63 €
 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	+ 927.50 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement	

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	+ 61 172.13 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Décision prise à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 13 avril 2024
La publication le 13 avril 2024

QUESTIONS DIVERSES :

- Vendredi 12 juillet : les Défis de la Comté et les feux d'artifices auront lieu vers la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour.
- Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 20 avril.
- La journée intégration élus-salariés aura lieu le 21 septembre.
- Réflexion engagée sur le téléphone de permanence.

Prochaine réunion : mercredi 24 avril 2024 à 20h00

Le Maire :

Éric BOURGEOIS :